

Avis d'Appel Public à Concurrence

Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

Activité projetée : Excursions en mer
Port concerné : Vieux-Port de Marseille
Référence dossier : MEC20-2024-VP
RECTIFICATIF

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Développement des ports de plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Excursions en mer

Lieu d'exécution :

Vieux-Port, mise à disposition de quatre (4) postes à flot, à raison d'un navire par poste à flot, pour une surface de plan d'eau de 870 m², d'une surface de ponton de 86 m² et d'un bungalow flottant partagé de 20 m².

- Poste CAL1 : 35 m x 7,5 m pour une surface totale de 262,50 m²
- Poste CAL2 : 35 m x 7,5 m pour une surface totale de 262,50 m²
- Poste DT602A : 10 m x 4,5 m pour une surface totale de 45 m²
- Poste SAM001 : 40 m x 7,5m pour une surface totale de 300 m²

Localisation parcelle :

- Poste CAL1 : angle quai du Port – quai de la Fraternité
- Poste CAL2 : angle quai du Port – quai de la Fraternité
- Poste DT602A : angle quai du Port – quai de la Fraternité
- Poste SAM001 : quai de la Fraternité

Les dimensions des navires devront impérativement respecter les caractéristiques suivantes :

- Pour les postes **CAL1 et CAL2**, les dimensions de chaque navire à coque rigide ne pourront être supérieures à **28 mètres de longueur et 6,5 mètres de largeur**
- Pour le poste à flot **DT602A** :
Les dimensions du navire semi-rigide ne pourront être supérieures à **8,8 mètres de longueur et 3,2 mètres de largeur**.
Les dimensions du navire à coque rigide ne pourront être supérieures à **8,8 mètres de longueur et 3 mètres de largeur**
- Pour le poste à flot **SAM001**, les dimensions du navire à coque rigide ne pourront être supérieures à **34 mètres de longueur et 7,2 mètres de largeur**

Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (*)**.

(*) **Le Dossier de consultation** comprend principalement :

- *Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.*
- *L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.*
- *L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.*
- *La grille tarifaire 2024.*

Retrait du dossier de consultation :

Sur <https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/dpm-mise-en-concurrence-mis/>

Dépôt du dossier de consultation : **Exclusivement** à : mec.dpm@ampmetropole.fr

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **17/10/2024** à 18h00 terme de rigueur